

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** La Municipalité va-t-elle renoncer à l'indexation de son traitement pour 2023  
**Initiant-e(-s) :** Matthieu Carrel

---

Au vu de la situation budgétaire et économique, et au vu du fait que Madame la Municipale Germond n'était pas en situation de répondre à cette question lors du budget, nous demandons si la Municipalité a l'intention de renoncer à l'indexation de son traitement en 2023 ?

Lors du traitement du budget 2023, le PLR a déposé un amendement tendant – entre autre – à supprimer l'augmentation de leurs salaires à laquelle les Conseillères municipales et Conseillers municipaux ont droit en application des règlements en vigueur.

Cet amendement, qui a été refusé, était motivé par le fait qu'indexer des salaires supérieurs à CHF 200'000 n'apparaissait pas comme une priorité au vu des difficultés de l'économie et des déficits élevés que connaît la ville de Lausanne.

Madame la Municipale Germond a répondu que l'indexation étant automatique et technique, elle devait figurer au budget, ce qui est plausible.

Suite à cette réponse, le soussigné a demandé si – indépendamment des questions techniques – la Municipalité avait l'intention politique de renoncer de son propre mouvement à cette augmentation, comme elle l'a déjà fait en été, ce qui serait appréciable.

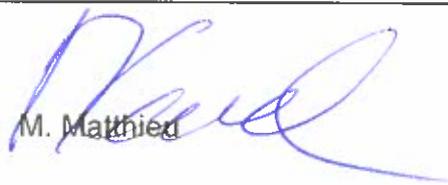
Madame Germond a expliqué qu'elle n'était pas encore en mesure de répondre à cette question, que nous nous permettons donc de réitérer par écrit.

**Conclusions :**

La Municipalité va-t-elle renoncer à l'indexation de son traitement pour 2023

---

Lausanne, le 8 décembre 2022  
CARREL

M. Matthieu  


**Signataire(s) :**  
  
-----